



## Augmenter surface de plancher zone agricole

Par **marionr22**, le **03/03/2022** à **16:16**

Bonjour,

Nous sommes en train d'acheter une maison d'une superficie de 94m<sup>2</sup> en zone agricole. A cette maison il y a un « garage/grange » attenant de 75 m<sup>2</sup>. Nous avons prévu de l'aménager en pièce de vie. Cependant nous venons d'apprendre qu'en zone agricole nous avons le droit d'augmenter la surface que de 30%. Quand j'ai eu l'urbanisme au téléphone, à plusieurs reprises, la dame a fini par me dire « mais est ce que ça se voit que c'est un garage parceque sinon... » et puis c'est tout. Qu'est-ce que cela signifie ou sous-entends?

En vous remerciant par avance.

Bien cordialement,

Marion

Par **Josh Randall**, le **04/03/2022** à **13:08**

Bonjour

Difficile de vous répondre car chacun peut interpréter la règle de façon différente. Un copié/collé du PLU pourrait permettre de donner une réponse plus adaptée.

Cdt